

# Assemblée générale du 25 mars 2021

## Rapport d'activités de la Présidente

(26 mars 2020 – 25 mars 2021)

Depuis mars 2020, nous vivons malgré nous au rythme et sous l'emprise de l'épidémie du COVID-19. Ces derniers mois nous ont montré combien nous étions fragiles, mais aussi combien nous pouvions être forts en demeurant solidaires les uns envers les autres. Personne n'a été épargné et tous, nous avons dû faire face à des changements drastiques dans nos habitudes quotidiennes personnelles et professionnelles. L'APeVAL a elle aussi fait face aux exigences d'adaptation et a continué à œuvrer sans relâche pour défendre les acquis de ses membres et anticiper les changements à venir.

Ce rapport d'activités est transmis et porté à votre connaissance tel quel, sans avoir pu être lu et exprimé de vive voix par votre Présidente, puisque pour la deuxième fois, notre Assemblée générale se tient par correspondance.

Voici une rétrospective de ce que votre comité a fait pour vous durant l'année.

### Fonctionnement du comité

Dans mon rapport d'activités de l'année dernière, je disais « La vie nous réserve des surprises et nous force à nous adapter en permanence ». Au moment où je rédigeais ce texte, je ne pouvais pas imaginer à quel point mes propos allaient devenir notre réalité pour l'année à venir.

La première décision formelle, vu les circonstances induites par les mesures de protection sanitaires, a été de repousser l'Assemblée générale du 26 mars 2020 à une date ultérieure ; nous gardions alors l'espoir de pouvoir l'organiser comme d'habitude en présentiel. Malheureusement, nous avons été contraints comme d'autres, à nous décider pour une version « virtuelle » en préparant une AG sous forme écrite tout en respectant la procédure autorisée par l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus.

C'est ainsi que nous vous avons communiqué, le 25 septembre 2020, un ordre du jour et un bulletin vous permettant de voter jusqu'au 21 octobre suivant, afin que vous puissiez exercer votre droit de vote sur les points qui sont essentiels au fonctionnement de l'association.

Notre nouvelle **secrétaire, Lysiane Salamin**, s'est trouvée confrontée à un double défi dès le début de son activité, à savoir se familiariser à sa fonction au sein de notre association et faire preuve d'un sens de l'adaptation hors norme. Elle s'est très vite intégrée dans notre team et il me plaît de préciser que notre tandem a fonctionné, dès le départ, avec efficacité et professionnalisme. Pour rappel, notre secrétaire est à votre disposition par téléphone tous les mardis ou par mail via notre adresse [info@apeval.ch](mailto:info@apeval.ch)

Actuellement, huit personnes siègent au sein du comité. Elles sont toujours aussi enthousiastes et hautement qualifiées pour défendre vos intérêts en tant que collaborateurs et collaboratrices de l'Etat du Valais.

Pour rappel, voici la composition du comité :

- Depuis 2018, nous avons créé un « **team juridique** » composé de trois juristes : **Mme Isabelle Volken Viscomi, M. Ferdinand Vanay et M. Jean-Pascal Fournier**. A eux trois, ils peuvent traiter toutes les questions touchant au droit du travail, des assurances sociales ou à toutes autres questions nécessitant un avis juridique. Leur avis de droit nous est indispensable et nous sert de « faire valoir » auprès du Comité Directeur de la FMEP ainsi qu'auprès de l'employeur Etat du Valais.
- Notre **caissier, M. Alain Bonvin**, est un habile trésorier et c'est grâce à lui que le site internet de l'APeVAL est à jour. Il est également responsable de la mise en page de l'APeVAL-infos que vous recevez régulièrement.
- Nous avons également formé un « **team RH** » composé de **M. Roger Summermatter, M. Nicolas Beytrison** (vice-président) et de **Mme Maria Ruberti Fugazza** (présidente) : ces trois personnes sont spécialisées en ressources humaines, en assurances sociales et en économie. Ce trio collabore activement avec le « team juridique » et traite de toutes les questions des membres en lien avec l'employeur.  
En outre, ils sont membres actifs du Comité Directeur et Fédératif de la FMEP et travaillent régulièrement en étroite collaboration avec la faîtière dans le cadre du partenariat social avec l'employeur.
- En tant que **médiatrice et personne de confiance, Mme Maria Ruberti Fugazza** est en mesure de répondre, en toute confidentialité, à toutes les questions des membres (conciliation vie privée – vie professionnelle) qui la sollicitent personnellement.
- Le doyen du comité, **M. François Bétrisey**, officie avec constance et succès depuis plus de 50 ans comme organisateur des actions, des avantages et des sorties qui sont proposés à nos membres. Il partage et transmet progressivement son savoir-faire au « **team avantages membres** ».
- Le « **team communication / rédaction** » fonctionne au gré des besoins de l'APeVAL.

En conclusion, n'hésitez pas à faire appel à votre association, centre de compétences, qui est à votre entière disposition.

## Activités du comité

Pour la période concernée, toutes les activités du comité ont été soit réduites et adaptées aux mesures sanitaires (séances du comité), soit annulées (AG, sortie, séances avec les délégués).

Par contre, le comité a fonctionné sans relâche et en continu pour gérer les dossiers à traiter, suite aux sollicitations par le SRH et la FMEP.

Le comité APeVAL s'est déterminé sur les **consultations suivantes** :

- Plan de travail 2021.
- Modifications des ordonnances pour le personnel de l'administration et de l'enseignement (congé paternité).
- Modifications des directives concernant le harcèlement sexuel et psychologique pour le personnel de l'Etat du Valais (**en cours de traitement**).

### **Participation à la séance du 25 août 2020 avec la Délégation du personnel**

En tant que membre du Comité Directeur de la FMEP, **Mme Maria Ruberti Fugazza** a accompagné la Présidente de la FMEP, **Mme Marylène Volpi Fournier** à la séance annuelle de la Délégation du personnel de l'Etat du Valais. Sont conviés à cette réunion la FMEP, en tant que coordinatrice du partenariat social, et les syndicats SCIV, SSP et SYNA ainsi que les membres de ladite « Délégation du personnel » représentée par M. Roberto Schmidt, M. Christophe Darbellay, M. Frédéric Favre et M. Gilbert Briand. Diverses questions importantes ont été traitées dont celles relatives au congé paternité, au télétravail et aux mesures d'accompagnement en lien avec la réforme structurelle de la CPVAL.

Voici quelques **constats généraux et non exhaustifs** qui ont retenu notre attention pendant l'exercice écoulé :

En ce qui concerne le « **Plan de travail 2021** », force est de constater que chaque année, les employés de la fonction publique travaillent plus que les années précédentes.

Pour preuve, en 2021, les employés d'Etat travailleront durant 250 jours ouvrables, soit 2100 heures industrielles. C'est plus qu'en 2020 (248.5 jours ou 2087.4 heures industrielles), et également plus que la moyenne des années 2016 à 2019. En 2021, nous avons un total de jours de congé ou chômés de 11 jours. C'est moins qu'en 2020 (13.5 jours), et cela reste très en dessous des 13 et demi (2017) ou 14 et demi (2018 et 2019) qui ont été octroyés ces dernières années. De plus, 3 jours fériés coïncident avec des week-ends. Grâce à ce travail d'analyse effectué par le comité de l'APeVAL, des demandes d'ajustements ont pu être transmises à la FMEP, qui à titre de partenaire social officiel a fait la requête auprès du Conseil d'Etat d'octroyer aux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat du Valais des jours chômés supplémentaires. Nous avons finalement obtenu 2 jours chômés supplémentaires.

**Le remboursement des frais de garde** est un sujet régulièrement abordé dans nos discussions, car l'APeVAL estime que cette possibilité de participation aux frais de garde des enfants est une mesure indispensable pour aider les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat du Valais à concilier leur vie privée et leur vie professionnelle. Pour rappel, « *par décision du Conseil d'Etat, la participation financière de l'Etat du Valais aux frais de garde a été suspendue dès 2016 et jusqu'à nouvelle décision* ». Nous ne désespérons pas de parvenir un jour à rétablir cet avantage social qui a été fort apprécié par le passé et dont nous avons perdu le bénéfice depuis bientôt 5 ans.

**Congé paternité** : lors de la votation fédérale du 27 septembre 2020, un congé paternité de 10 jours, financé par les APG, a été accepté en faveur de chaque père pour la naissance de son enfant.

Le comité de l'APeVAL a étudié ce dossier durant l'été 2020 et a transmis ses conclusions à la FMEP, partenaire social, afin qu'elle en fasse part à l'employeur Etat du Valais. Nous avons jugé que même si l'Etat du Valais avait été précurseur en la matière déjà en 2011, en octroyant un congé paternité de 2 semaines à ses collaborateurs, il aurait pu renforcer cet avantage en rajoutant à sa prestation de base les 10 jours financés par l'APG. Ainsi les collaborateurs de l'Etat du Valais pourraient bénéficier de 4 semaines de congé paternité pour profiter pleinement de ces moments de vie familiale si précieux. Pour l'instant, cette proposition n'a pas été retenue par l'employeur cantonal. Celui-ci s'est limité au « service minimum » puisqu'il s'est contenté de reprendre les nouveaux acquis acceptés en votation populaire : en effet, dans la mesure où les 10 jours existaient déjà pour les employés d'Etat, aurait-il été trop optimiste d'attendre de l'employeur cantonal qu'il cherche à se positionner comme un employeur résolument moderne et attractif en prévoyant un congé supérieur au minimum fédéral ? Apparemment oui. C'est très décevant ! En réalité, avec ce minimum légal, notre employeur perd de son attractivité alors que de nombreux autres employeurs vont déjà au-delà de ces 10 jours. Nous vous assurons que ce sujet continuera à être au centre de nos préoccupations et nous y reviendrons tant que nous n'aurons pas réussi à convaincre notre employeur de changer sa position.

## Télétravail et COVID-19

Depuis mars 2020, nous subissons la cadence des recommandations émises par l'OFSP pour contrer du mieux possible la propagation du virus COVID-19. Personne n'a pu échapper aux conséquences induites par ce fléau. Tout a presque déjà été dit, entendu et lu à ce propos.

Nous tenons toutefois à souligner que les services de l'Etat du Valais ont, tout au long de l'année 2020, continué à assurer leurs prestations envers les administrés. Le SRH a mis en place un plan de protection pour l'administration cantonale, en particulier pour les collaboratrices et collaborateurs travaillant aux guichets. En outre, les possibilités de télétravail ont été étendues et recommandées pour les fonctions qui s'y prêtaient, avec un appui technique efficient. Afin de lutter contre les effets de la pandémie, tous les services de l'Etat continuent de s'investir sans compter, notamment pour soutenir l'économie privée, par exemple en traitant l'explosion des demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) ou la multiplication des requêtes en lien avec l'assurance-chômage. Le maintien des services de l'Etat n'est rendu possible que grâce à votre résolution d'esprit à toute épreuve et à votre grande flexibilité, ce dont les Valaisannes et les Valaisans vous sont très reconnaissants.

Dans nos domaines d'activité respectifs, nous sommes tous confrontés quotidiennement à des défis inédits, notamment en lien avec le **télétravail exceptionnel**, réintroduit en octobre dernier. Celui-ci a modifié nos habitudes professionnelles et il s'est imposé comme une solution appréciée, même si les conditions dans lesquelles il se déroule ne sont pas toujours idéales. Et pour ceux d'entre nous dont le poste ne se prête pas au télétravail, ils doivent compter avec des mesures sanitaires indispensables, mais qui compliquent bien souvent le quotidien. C'est ainsi que, sur la base des retours positifs de sondages effectués l'an passé tant auprès des employé-e-s que des chefs de service, le Conseil d'Etat a décidé d'étendre, de renforcer et d'optimiser le **télétravail ordinaire** pour les collaboratrices et collaborateurs qui en feront la demande. Cette mesure, qui pourra prendre effet dès le mois d'avril 2021, est sujette à conditions, notamment à celle que l'activité se prête au travail mobile. Le détail des dites conditions ainsi que la marche à suivre pour formuler une demande de télétravail ordinaire figurent sur le site Intranet du Service des ressources humaines.

**Les mesures d'accompagnement liées à CPVAL** seront abordées ci-dessous sous la rubrique « Caisse de pension CPVAL ».

## Politique salariale 2021

L'année dernière, nous vous expliquions le contexte et les raisons qui ont conduit le Conseil d'Etat de ne pas adapter les échelles de salaires de son personnel au renchérissement et de maintenir le niveau des salaires à celui de l'année précédente. En décembre 2020, l'IPC est resté en dessous de 100 points et le renchérissement était de - 0.8 % par rapport à décembre 2019. Le Conseil d'Etat a donc décidé de maintenir le niveau des échelles de salaires de son personnel à celui de 2020. Il a également décidé que dès janvier 2021, le coefficient serait de 1 sur l'augmentation progressive liée à la prestation et la prime de performance des employés de l'Etat du Valais. Les employés d'Etat ne perçoivent plus de compensation sur leur salaire pour le renchérissement depuis 2012.

Au vu de ce qui précède, nous constatons une fois de plus et à regret que notre employeur continue à utiliser l'IPC, qui se fonde sur le panier type des ménages privés, comme base de l'évolution des salaires de ses employés. Au risque d'être répétitifs, nous vous rappelons que ce panier type n'est plus en adéquation avec la situation et l'évolution réelle des prix à la consommation. Les primes d'assurance maladie en constante augmentation ne sont jamais prises en considération et le coût réel de la vie croît sans discontinuer. Fortes de ce constat, l'APeVAL et la FMEP sont solidaires pour obtenir une indexation des traitements qui vise véritablement et concrètement à maintenir le pouvoir d'achat. Nous continuerons à nous mobiliser pour défendre vos intérêts, car les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat du Valais méritent plus que jamais d'avoir des conditions salariales en conformité avec le coût de la vie et dignes d'un employeur qui, nous le rappelons, se veut attractif et concurrentiel sur le marché de l'emploi.

## Caisse de pension CPVAL

Comme expliqué en préambule, nous avons dû renoncer à organiser les séances prévues avec nos délégués auprès de la CPVAL en raison des restrictions sanitaires. Nous sommes toutefois restés en contact avec eux en les informant par courriel sur les sujets importants.

Pour faire face à la pandémie, notre caisse de pension CPVAL a elle aussi dû mettre en place une série de mesures afin de respecter les décrets des autorités politiques fédérales et cantonales.

A défaut de pouvoir accueillir et écouter avec intérêt **M. Vernier**, Directeur de la CPVAL, il nous paraît judicieux de vous rappeler que vous trouverez sur le site internet de la caisse de pension toutes les informations nécessaires et opportunes pour prendre des décisions.

Par ailleurs, nous vous rappelons quelques mesures en faveur des assurés CPVAL qui ne manqueront pas de retenir votre meilleure attention. Il s'agit de **mesures d'accompagnement en lien avec la flexibilisation de l'âge de la retraite (dès 58 ans), en vigueur dès le 1<sup>er</sup> septembre 2020** :

- Maintien, lors d'une éventuelle réduction, du taux d'activité avec prise en charge des cotisations ordinaires de prévoyance (dès 58 ans).
- Réduction de l'horaire hebdomadaire à 41 heures, sans réduction de traitement
- Chèque-santé de 200 francs dès 55 ans.
- Renoncement à un poste avec reprise d'un poste de niveau inférieur.

## Modification des statuts

La modification de l'**art. 4bis Avantages membres** ayant été acceptée lors de la dernière Assemblée générale (vote par correspondance), nous sommes très heureux de vous rappeler que dorénavant, au décès d'une collaboratrice ou d'un collaborateur de l'Etat du Valais, membre de l'APeVAL, son conjoint survivant, respectivement le partenaire enregistré survivant, continue à bénéficier des avantages offerts par l'Association. Il suffit d'en faire la demande écrite à notre secrétariat.

## Sortie annuelle 2020

Jusqu'au dernier moment, nous avons gardé l'espoir de pouvoir organiser la « Sortie d'automne » de l'APeVAL qui était programmée pour le 12 septembre 2020. A notre grand regret, nous avons renoncé en raison des difficultés engendrées auprès de nos différents partenaires pour faire face et respecter rigoureusement toutes les consignes requises en matière de protection et distanciation.

## Collecte de Noël 2020

A la fin de l'année 2020, l'APeVAL a organisé une récolte de fonds au profit de « **l'Association valaisanne du Diabète** ». Cette action caritative, organisée au niveau cantonal, a fédéré une fois de plus la générosité des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat du Valais. Le 16 février dernier, un chèque cadeau d'une valeur de **CHF 11'000.--** a été offert à cette association ce qui lui permettra de venir en aide aux personnes souffrant de diabète qui sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus jeunes. L'APeVAL est ravie d'avoir pu faire ce don au nom des collaborateurs et collaboratrices de la fonction publique.

## Avantages membres

En 2020, l'APeVAL, a décidé d'offrir à ses membres actifs et retraités la possibilité d'avoir une carte MIGROL-APeVAL. Cette carte est gratuite pour nos membres. Suite à une modification de nos statuts, en cas de décès du titulaire de cette carte, celle-ci restera valable, sur demande, pour le conjoint survivant. Notre secrétariat se tient à disposition pour toutes informations à ce propos.

## Défis pour 2021

Votre comité APeVAL se tient prêt pour faire face à une nouvelle année pleine de rebondissements. Son objectif prioritaire sera toujours celui de défendre les intérêts et les acquis des employés de l'Etat du Valais. Nous resterons vigilants et continuerons à relayer avec force votre voix auprès de notre employeur, afin d'améliorer vos conditions de travail de manière pérenne. C'est donc avec confiance et dans un esprit de saine collaboration avec le SRH et la FMEP que votre comité aborde 2021.

Sur le plan sanitaire, nous ne savons pas à ce jour comment la situation va évoluer et si elle va nous permettre d'organiser les différentes rencontres que nous souhaitons mettre en place avec vous, chers collègues et membres de l'APeVAL. Nous avons besoin de votre soutien pour poursuivre nos actions et ce soutien vous pouvez nous l'apporter en parlant de l'APeVAL à vos collègues qui ne connaissent pas leur association du personnel. Vous toutes et tous demeurez nos meilleurs ambassadeurs. Nous vous remercions de votre fidélité et de votre engagement.

Pour le comité de l'APeVAL  
Maria Ruberti Fugazza, présidente

Sion, le 22 février 2021